

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRALE DE PERCEPTION 2024

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, trésorière et directrice générale adjointe de la Ville de Saint-Césaire, que le rôle général de perception 2024 est déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes foncières et spéciales, des compensations et des tarifs dans le délai imparti.

QUE toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes foncières et spéciales, des compensations et des tarifs, arrérages ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Toutefois, tout compte dont le total est égal ou supérieur à 300 \$ peut être payé, au choix du débiteur, en un (1), deux (2), trois (3) ou quatre (4) versements égaux selon les modalités inscrites sur le compte de taxes.

Fait à Saint-Césaire le 26 janvier 2024

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe